

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 529

4 mars 2013

SOMMAIRE

Airelle S.A.	25349	Miller Holdings S.A.	25391
AUX Luxembourg S.à r.l.	25349	Mocassin d'Or S.à r.l.	25391
Compacta Investments S.A.	25349	Morgan K.I.B. S.A.	25391
Compacta Investments S.A.	25349	Rava S.à r.l.	25392
Compacta Investments S.A.	25349	Reliance Investments S.à r.l.	25352
Diamco	25348	Rylux S.A.-SPF	25352
Diamco Holding	25348	SALON ANDRE, société à responsabilité limitée	25352
Dominic Van den Bossche	25347	Sonnys S.à r.l.	25352
Duberry S.A. - SPF	25348	Sport Auto Loisirs Luxembourg S.A.	25352
Estée Lauder Luxembourg S.à r.l.	25348	Taché Finance S.A.	25351
Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l.	25353	Transports Even S.à r.l.	25350
European Infrastructure Investment Com- pany	25369	Ulmus S.A.	25351
Franz S.A.	25379	Wildfire Holding S.A., SPF	25350
H.R.T. Révision S.A.	25348	W-Treize SA	25347
ICGluxhold S.à r.l.	25347	Yena S.A.	25350
Immo-Planning S.à r.l.	25347	Yena S.A.	25350
Imperial Pro Stone s.à r.l.	25346	Yena S.A.	25351
Inter-Guard AG	25346	Zogar Management S.à r.l.	25351
Lobster Holding S.à r.l.	25346	Zogar Management S.à r.l.	25351
Lobster Holding S.à r.l.	25346	Zoltar S.A.	25346
Mediterranean Estate S.A.	25391		

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015176/10.

(130017628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015177/10.

(130017986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Imperial Pro Stone s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013015126/11.

(130018194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Zoltar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 133.301.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013014756/12.

(130017270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Inter-Guard AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 70.323.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013015107/11.

(130017630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

ICGluxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 337.275,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.065.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Michel van Krimpen

Manager

Référence de publication: 2013015110/12.

(130017479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Immo-Planning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5834 Hesperange, 12, rue J.-P. Hippert.

R.C.S. Luxembourg B 46.772.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour IMMO-PLANNING S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2013015116/13.

(130018123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Dominic Van den Bossche, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, rue Napoléon.

R.C.S. Luxembourg B 124.880.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013015659/14.

(130018353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

W-Treize SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.050.

Extrait du procès-verbal de la résolution de l'administrateur unique de la société qui s'est tenue en date du 8 février 2012 à Luxembourg.

- La société Tax Consult S.A. ayant présentée sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Sandrine Warion, résidant 4, Clos de la Ruelle, F-54135 Mexy. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2017.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013014735/15.

(130016729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Duberry S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.410.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015663/9.

(130019003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Diamco, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.233.

Modification du dépôt du 17/06/2011 sous le numéro L110094509

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015656/10.

(130018980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Diamco Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.526.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015657/9.

(130018979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Estée Lauder Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.857.150,00.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 68.176.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 250 du 9 avril 1999.

Les comptes annuels de la société au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESTEE LAUDER LUXEMBOURG S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2013015679/15.

(130018687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 51.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015727/11.

(130018770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Compacta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.842.

Les comptes annuels au 31.12.1995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015626/9.

(130018284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Compacta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.842.

Les comptes annuels au 31.12.1994 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015627/9.

(130018285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Compacta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.842.

Les comptes annuels au 31.12.1993 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015628/9.

(130018286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

AUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

AUX Luxembourg S.à r.l.

G.B.A.D. Cousin / Luiz Arthur Andrade Correia

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013015538/13.

(130019042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Airelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.510.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRELLE S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013015518/14.

(130018692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Yena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 103.121.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016108/10.

(130018867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Yena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 103.121.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016106/10.

(130018423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Yena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 103.121.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016105/10.

(130018422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Wildfire Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.655.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013016099/12.

(130018351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Transports Even S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 62, Réidenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.184.

Les Comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ell, le 25.01.2013.

Pour Transports Even S.à.r.l.

EVEN Marc

Référence de publication: 2013016054/12.

(130018759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Ulmus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016085/10.

(130018395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Zogar Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.223.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013016111/10.

(130018310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Zogar Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.223.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013016110/10.

(130018305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Yena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 103.121.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016107/10.

(130018808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Taché Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.066.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Taché Finance S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013016072/14.

(130018747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Sonnys S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 107, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016044/10.

(130018254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

SALON ANDRE, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016021/10.

(130018319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Sport Auto Loisirs Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 35, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.251.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/01/2013.

Référence de publication: 2013016016/10.

(130018447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Reliance Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 101.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015993/10.

(130018702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Rylux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rylux S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013016006/14.

(130018691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.472.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.024.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. EURO MALL POLAND HOLDING A/S, a company with limited liability (Aktieselskap) organized and existing under the laws of the Kingdom of Denmark, having its register office at Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, Denmark and registered with the Danish Central Company Register (Centrale Virksomhedsregister) under number 25810465, and

2. HEPP IV LUXEMBOURG JV S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 8.688.741,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154832,

here represented by Ms. Sofia Afonso Da Chao Conde, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on December 27, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170024, established pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated July 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1979 of August 9, 2012, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated November 16, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Company's share capital is set at one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.00) represented by three thousand one hundred fifty (3,150) class A shares and one thousand three hundred fifty (1,350) class B shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three million three hundred sixty thousand Euro (EUR 3,360,000.00) in order to raise it from its present amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.00) to an amount of three million four hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 3,472,500.00) by creation and issuance of ninety-four thousand eighty (94,080) new class A shares (the New Class A Shares) and forty thousand three hundred twenty (40,320) new class B shares (the New Class B Shares);

2. Subscription for the New Class A Shares by HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed, and full payment in cash in the amount of two million three hundred fifty-two thousand Euro (EUR 2,352,000.00); and subscription of the New Class B Shares by EURO MALL POLAND HOLDING A/S, prenamed, and full payment in cash in the amount of one million eight thousand Euro (EUR 1,008,000.00);

3. Restatement of the entire articles of association of the Company;

4. Acknowledgement of the resignation of Ms. Vivi Sorensen, company manager, born on May 22, 1970 in Aalborg, Denmark, having her professional address at Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, Denmark and of Mr. Frede Clausen, company manager, born on July 30, 1959 in Aalborg, Denmark, having his professional address at Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, Denmark, from their position of managers of the Company with immediate effect;

5. Proposal by HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed, to appoint the following persons as category A managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr. Gordon Black, company manager, born on April 23, 1965 in Royal Oak, Michigan, United States of America, having his professional address at 20, Balderton Street, Second Floor, London W1K 6TL, United Kingdom; and

- Mr. Piotr Andrzejewski, company manager, born on August 31, 1978 in Sokolka, Poland, having his professional address at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

6. Proposal by EURO MALL POLAND HOLDING A/S, prenamed, to appoint the following persons as category B managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Ms. Vivi Sorensen prenamed; and
- Mr. Frede Clausen, prenamed.

7. Appointment with immediate effect and for an unlimited period of time of:

- Mr. Gordon Black, prenamed, and Mr. Piotr Andrzejewski, prenamed, as category A managers of the Company; and
- Ms. Vivi Sorensen and Mr. Frede Clausen, prenamed, as category B managers of the Company;

8. Acknowledgement that further to the above resignations and appointments, the board of managers of the Company is composed as follows:

Category A managers:

- Mr. Gordon Black, prenamed;
- Mr. Piotr Andrzejewski, prenamed;

Category B managers:

- Ms. Vivi Sorensen prenamed; and
- Mr. Frede Clausen, prenamed.

9. Appointment of Mr. Gordon Black, prenamed, as chairman of the board of managers of the Company;

10. Granting of powers.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of three million three hundred sixty thousand Euro (EUR 3,360,000.00) in order to raise it from its present amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.00) to an amount of three million four hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 3,472,500.00) by creation and issuance of ninety-four thousand eighty (94,080) new class A shares (the New Class A Shares) and forty thousand three hundred twenty (40,320) new class B shares (the New Class B Shares).

Subscription - Payment

- EURO MALL POLAND HOLDING A/S, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the New Class B Shares and fully pays them up in the aggregate amount of one million eight thousand Euro (EUR 1,008,000.00) by a contribution in cash in the same amount.

- HEPP IV LUXEMBOURG JV S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the New Class A Shares and fully pays them up in the aggregate amount of two million three hundred fifty-two thousand Euro (EUR 2,352,000.00) by a contribution in cash in the same amount

The total amount of three million three hundred sixty thousand Euro (EUR 3,360,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Second resolution

The shareholders further resolve to restate the entire articles of association of the Company. As a consequence of the above resolutions, the articles of association of the Company are restated and shall henceforth read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1^{er}. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of August 10, 1915 regarding commercial companies, as amended (the Law) and any shareholders' agreement that might be entered into from time to time between the shareholders, as well as by these articles of incorporation.

In case of differences between the articles of incorporation and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, the provisions of the shareholders' agreement shall prevail.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares - Transfer

Art. 6. The Company's share capital is set at three million four hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 3,472,500.00) represented by ninety-seven thousand two hundred thirty (97,230) class A shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.00) each and forty-one thousand six hundred seventy (41,670) class B shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by unanimous consent of the shareholders.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 9. No shareholder shall sell, assign, transfer, pledge, encumber or otherwise dispose of (each, a Transfer) its shares in the Company, unless all the other shareholders shall consent thereto in writing.

However, a shareholder (the Disposing Shareholder) may freely transfer its shares in the Company and its shareholder loans to the Company to a Subsidiary (as defined hereafter), provided that:

(i) the Subsidiary agrees in writing to be bound by all of the terms and provisions of any shareholders' agreement to which the Disposing Shareholder is a party which may exist from time to time and to assume all of the obligations thereunder to the same extent as the Disposing Shareholder; and

(ii) the Disposing Shareholder, unless otherwise agreed in writing between the shareholders, guarantees all of the obligations under any shareholders' agreement to which the Disposing Shareholder is a party which may exist from time to time, which have been transferred to the Subsidiary.

As used herein, a "Subsidiary" shall mean, with respect to any legal entity, a legal entity that is owned 100% by such Disposing Shareholder.

Art. 10. If, at any time after the earlier of (i) January 1, 2016, and (ii) the date that is one (1) year after the opening of the Jelenia Gora Project (as such term is defined in Article 14 below), either the holder of the class A shares or the holder of the class B shares (the Initiating Party) desires to sell all shares of the Company held by the Initiating Party, together with all shareholder loans of the Initiating Party to the Company (collectively, the Company Securities), the Initiating Party shall provide written notice (a Company Sale Notice) to the other shareholder (the Receiving Party) of such desire, which notice shall specify the purchase price and the other material terms and conditions for which the Initiating Party proposes selling the Company Securities. Upon receipt of a Company Sale Notice, the Receiving Party shall have the right, exercisable by sending written notice to the Initiating Party within thirty (30) days after receipt of the Company Sale Notice, to elect to purchase the Company Securities of the Initiating Party for a purchase price equal to the proceeds that the Initiating Party would receive pursuant to Article 25 if the Company Securities were sold to a third party on the terms set forth in the Company Sale Notice. If the Receiving Party shall so notify the Initiating Party of its election to purchase the Company Securities, both the Initiating Party and the Receiving Party shall conclude the sale of the Company Securities within ninety (90) days after the Company Sale Notice shall have been sent and on the terms and for the purchase price set forth in the Company Sale Notice. If the Receiving Party shall not so notify the Initiating Party of its election to purchase the Company Securities within such thirty (30) days, the Company Securities will be offered for sale and none of the Initiating Party and the Receiving Party shall have the right to block such a sale (and shall sell its Company Securities in such a sale) approved by the Initiating Party, provided that any such sale is concluded within one hundred eighty (180) days after the Company Sale Notice shall have been received, for a purchase price of not less than ninety-five percent (95%) of the purchase price specified in the Company Sale Notice and on other terms no more favorable to the purchaser than those set forth in the Company Sale Notice. For the avoidance of doubt, the Receiving Party shall take such acts and steps required under the Law in order to effect such sale of the Company Securities. If a sale of the Company Securities shall not be concluded within such one hundred eighty (180) day period, no shareholder may offer the Company Securities for sale without again complying with this provision.

Notwithstanding anything contrary to the above, the transfer of shares of the Company shall be made in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders and in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by board of managers comprised of four (4) members divided into two (2) categories, with two (2) members falling into each category, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers", which do not need to be shareholders.

The Category A Managers will be proposed for appointment by the holder of the class A shares and will be appointed during a meeting of the shareholders while the Category B Managers will be proposed for appointment by the holder of the class B shares and will be appointed during a meeting of the shareholders, for the term of office set by the general meeting of shareholders. Each manager may be dismissed freely at any time at the proposal of the shareholder entitled to appoint such manager by resolutions of the shareholders taken during an ordinary general meeting, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The performing duties as manager(s) are considered to be un-remunerated and any compensation shall be granted in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The holder of the class A shares shall elect a chairman among the members of the board of managers (the Chairman), who may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the Chairman, any shareholder or any manager acting individually, and in any case at least once quarterly, in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (unless otherwise agreed between the shareholders). The Chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location (which shall be the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, unless otherwise agreed between the shareholders) determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

If all managers are not present or represented at a meeting of the board of managers, any shareholder shall be entitled to call a new meeting of the board of managers having the same agenda with at least 5 days' prior written notice. Such second meeting of the board of managers shall have a quorum if at least 2 managers are present or duly represented thereat.

Any shareholder shall be entitled to request in writing that specific items be included on the agenda of any meeting of the board of managers.

Any manager of any category may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager of any category as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if all managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote and may invite the holder of the class B shares (or any of its duly accredited representatives and if any of them are attending the meeting) to summarize its reasoning on the matter at the meeting of the board of managers, which shall be reviewed by the Category A Managers. Nothing in the present paragraph shall in any way limit or condition the authority and discretion of the Chairman to exercise its casting vote and thereby settle the matter.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the board of managers. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of managers shall carry out its activities in accordance with written rules of procedure which shall be approved by the board of managers, at a duly convened meeting and in accordance with Article 14.

Art. 14. The matters listed in this Article 14 require the consent of a simple majority of the board of managers present at a duly convened meeting of the board of managers, which for the avoidance of doubt includes any matters on which there shall be a tie vote and for which the Chairman shall have a casting vote to settle the matter:

- all leases of space in connection with the construction and development of a shopping center in Jelenia Gora, Poland (the Jelenia Gora Project) and the ownership and operation of a shopping center in the municipality of Tarnow, Poland (the Tarnow Project, and together with the Jelenia Gora Project, the Projects) other than in accordance with all leasing parameters and other requirements, strategy and criteria set forth in any development plan and development budget of the Jelenia Gora Project (the Development Plan) approved by the holder of the class A shares and in any business plan of the Tarnow Project and the Jelenia Gora Project (the Business Plan) approved by the holder of the class A shares;

- the adoption, amendment or deviation from any approved Business Plan and/or Development Plan and with respect to the adoption of any development budget for the Jelenia Gora Project, or the amendment of or deviation from any development budget for the Jelenia Gora Project if, as a result of such amendment or deviation, together with all previous amendments or deviations, the cost of any line-item in such budget would increase by more than ten percent (10%) or aggregate costs in such budget would increase by more than five percent (5%);

- entering into, granting any consent or waiver under, or agreeing to modify the terms of, or providing any notice under, or enforcing the Company's rights under, or terminating or replacing, any contract, arrangement or commitment with any affiliate of the holder of the class B shares;

- the recommendation or declaration of distributions and dividends in Euro Mall Polska XIV Sp. z o.o., a limited liability company incorporated in Poland, with its registered office in Warsaw at ul. Mszczonowska 2, 02-337 Warsaw, Poland, with a share capital amounting to fifty thousand Polish Zloty (PLN 50.000,00), registered with the companies register at the Polish National Court Register (KRS) held by the District Court for Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register, under number 0000074056 (Polska XIV) and in Euro Mall Polska XXIII Sp. z o.o., a limited liability company incorporated in Poland, with its registered office in Warsaw at ul. Mszczonowska 2, 02-337 Warsaw, Poland, with a share capital amounting to fifty thousand Polish Zloty (PLN 50.000,00), registered with the companies register at the Polish National Court Register (KRS), held by the District Court for Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register, under number 0000279279 (Polska XXIII, together with Polska XIV the Local Companies, or each of them a Local Company);

- the appointment or dismissal of the holder of the class B shares as manager under any agreement which may have to be entered into by virtue of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders;

- the selection, from time to time, of a financial institution at which the Company shall deposit funds;

- any material change in the nature or scope of the business of the Company or of the Local Companies or the commencement of any new business not being ancillary or incidental to the existing business of the Company or the Local Companies or envisaged in the Business Plan or the Development Plan, as amended from time to time in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into by the shareholders;

- the lending of any money (otherwise than by way of deposit with a bank or other institution, the normal business of which includes the acceptance of deposits) or the granting of credit to any person other than to customers in the ordinary course of the Company's business or to any Local Company;

- the commencement of any litigation or other legal proceedings (other than actions in relation to recovery of debts in the ordinary course of business) or the settlement of any such litigation or other legal proceedings, for a sum exceeding fifty thousand Euro (EUR 50.000,00);

- the borrowing of money or the incurring of any indebtedness by or the repayment of any existing indebtedness of the Company or the Local Companies, other than trade payables incurred in the ordinary course of business, subject to any specific provision in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders;

- the entry into any agreement (including any amendment), transaction or arrangement with any shareholder, or any affiliate of any shareholder, or any officer, director, employee, partner, shareholder or member of any of the foregoing; and

- the taking of any action which would require owner approval pursuant to any contract or agreement in which the Company shall enter into by virtue of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, including without limitation, the filing of a voluntary petition in bankruptcy or seeking insolvency, liquidation or reorganization, and the appointment of property managers, leasing agents, legal counsel and other advisors;

- the taking of any action in connection with any claims or disputes regarding the title of a Local Company to its property or a part thereof.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by one manager.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of her/his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far as shareholders holding more than eighty percent (80%) of the share capital are present or represented at the meeting and if they are adopted by a simple majority of the shareholders present or duly represented at the meeting and owning at least fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

If eighty percent (80%) of the share capital is not present or duly represented at a duly convened general meeting, any shareholder that is present at such meeting or the board of managers may re-convene the general meeting with the same agenda on not less than eight (8) days' prior written notice, and such re-convened general meeting shall have a quorum if shareholders holding more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company are present or represented thereat.

Notwithstanding the above, the following matters shall require the prior resolution to be adopted by unanimous consent of the shareholders:

- any amendment of, or decision to amend, the articles of association or memorandum of association, as applicable, of the Company subject to any specific provision in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders;
- an increase or decrease of the share capital of the Company, subject to any specific provision in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders;
- the purchase, sale, lease (excluding occupational leases) or other disposition, whether by mortgage, pledge or otherwise, by the Company of any shares or ownership interest in any Local Company, any real property or any other material asset, except in the ordinary course of business, save as provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders;
- the establishment or acquisition of any company by the Company, or the merger, consolidation, de-merger, liquidation or winding-up of the Company;
- the acquisition of assets with a value exceeding one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00) by the Company not directly related to the Projects or necessary to operate the Projects, save as provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders;
- any investment by the Company in another company or other legal entity or -except in the ordinary course of business consistent with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders - the lending or borrowing of money (except in the cases provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders) or the issuing of any guarantee by the Company;
- the declaration of any distribution or dividend, other than those provided for in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, regarding payment of distributions from the Company.

Art. 20. The holder of the class A shares shall be entitled to make any and all decisions regarding tax matters, including without limitation the selection and appointment of tax advisors and auditors, affecting the Company, provided that such decisions do not have any material adverse effect on the holder of the class B shares.

Art. 21. Any shareholder and the shareholders' duly accredited representatives shall under strict confidentiality have full access to the books and records of the Company and shall have the right to make copies of or extracts from such books and records. The shareholders' duly accredited representatives shall likewise be entitled at any time to visit the Company's premises.

The Company shall also provide to each shareholder a copy of the Company's tax returns, annual returns, notifications and other tax filings within ten (10) days of the filing of such tax return or delivery of such notifications or filings.

Art. 22. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's accounting year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Each year five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance may be freely used by the shareholders in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, and in accordance with the following rules:

- first, to the establishment by the Company of such reserves as the board of managers shall deem appropriate;
- second, after payment of the above-mentioned reserves, to the repayment of any advance to the Company pursuant to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, which will accrue interest at rate of the lower of (i) twenty percent (20%) per annum and (ii) the highest rate permitted under applicable law which would not contravene the laws against usury (each a Priority Loan);
- third, after payment of the amounts specified above, to the holder of the class A shares until such holder of the class A shares shall have received distributions by virtue of his/her/its quality of shareholder of the Company in an amount equal to the amount necessary for such holder of the class A shares to receive a cumulative seven percent (7%) per annum on the sum of the Tarnow Capital, subject to and as such term is defined by any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders;
- fourth, in case of distributions to be made from and after the date falling three (3) months after the opening of the Jelenia Gora Project to the public, after payments of the amounts specified above, to the holder of the class A shares until such holder of the class A shares shall have received distributions by virtue of his/her/its quality of shareholder of the Company in an amount equal to the amount necessary for the holder of the class A shares to receive cumulative seven percent (7%) per annum on the sum the Jelenia Capital, subject to and as such term is defined by any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders;
- fifth, after payment of the amounts specified above, to the holder of the class B shares until such holder of the class B shares shall have received distributions by virtue of his/her/its quality of shareholder of the Company in an amount equal to the amount necessary for the holder of the class B shares to receive cumulative seven percent (7%) per annum on the sum of the Tarnow Capital, subject to and as such term is defined by any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders;
- sixth, in case of distributions to be made from and after the date falling three (3) months after the opening of the Jelenia Gora Project to the public, after payment of the amounts specified above, to the holder of the class B shares until such holder of the class B shares shall have received distributions by virtue of his/her/its quality of shareholder of the Company in an amount equal to the amount necessary for the holder of the class B shares to receive cumulative seven percent (7%) per annum on the sum the Jelenia Capital, subject to and as such term is defined by any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders;
- seventh, after payment of the amounts specified above, to the shareholders in accordance with their respective shareholdings in the Company; and
- if at the time of making any distribution pursuant to this Article 25, there are any amounts due under the guaranties and undertakings of the holder of the class B shares, or otherwise under the share purchase agreement entered into by and between the shareholder of the Company if and to the extent due and payable to the holder of the class A shares; or by the holder of the class B shares on the basis of any guarantee given in connection with such share purchase agreement, then such payment shall be settled and paid under this Article 25 before any amount is paid to the holder of the class B shares under this Article 25.

The board of managers is authorised to establish a reserve in an amount deemed appropriate by the board of managers.

The board of managers is further authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the resolutions taken during a shareholders' meeting or by written resolutions of the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders. In case of divergences between the articles of incorporation and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, the shareholders' agreement will be prevailing."

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Ms. Vivi Sorensen, company manager, born on May 22, 1970 in Aalborg, Denmark, having her professional address at Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, Denmark and of Mr. Frede Clausen, company manager, born on July 30, 1959 in Aalborg, Denmark, having his professional address at Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, Denmark, from their position of managers of the Company with immediate effect.

Intervention

Thereupon intervened HEPP IV Luxembourg JV S.a r.l., prenamed, represented as stated above, who proposes for appointment the following persons as category A managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr. Gordon Black, company manager, born on April 23, 1965 in Royal Oak, Michigan, United States of America, having his professional address at 20, Balderton Street, Second Floor, London W1K 6TL, United Kingdom; and
- Mr. Piotr Andrzejewski, company manager, born on August 31, 1978 in Sokolka, Poland, having his professional address at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Thereupon intervened Euro Mall Poland Holding A/S, prenamed, represented as stated above, who proposes for appointment the following persons as category B managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Ms. Vivi Sorensen, prenamed; and
- Mr. Frede Clausen, prenamed.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr. Gordon Black, prenamed, and Mr. Piotr Andrzejewski, prenamed, as category A managers of the Company; and
- Ms. Vivi Sorensen and Mr. Frede Clausen, prenamed, as category B managers of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to acknowledge that further to the above resignations and appointments, the board of managers of the Company is composed as follows:

Category A managers:

- Mr. Gordon Black, prenamed;
- Mr. Piotr Andrzejewski, prenamed;

Category B managers:

- Ms. Vivi Sorensen, prenamed;
- Mr. Frede Clausen, prenamed.

Sixth resolution

In accordance with article 13, first paragraph of the Company's articles of association which states that "The holder of the class A shares shall elect a chairman among the members of the board of managers (the Chairman), [...]", and upon intervention of HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed and represented as stated above, who proposed Mr. Gordon Black, prenamed, as chairman of the board of managers of the Company, the meeting resolves to appoint Mr. Gordon Black, prenamed, as Chairman of the board of managers of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par devant nous, Maître Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

3. EURO MALL POLAND HOLDING A/S, une société à responsabilité limitée (Aktieselskap) organisée et fonctionnant sous le régime de la loi du Royaume du Danemark, dont le siège social est sis à Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, Danemark et enregistrée au Registre Central Danois des Sociétés (Centrale Virksomhedsregister) sous le numéro 25810465, et

4. HEPP IV LUXEMBOURG JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et fonctionnant sous le régime de la loi du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante et un Euros (EUR 8.688.741,00,00) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154832, représentées aux présentes par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 27 décembre 2012.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins du dépôt de ce document auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Lesdites personnes comparantes, représentées de la façon sus-indiquée, ont demandé au notaire soussigné de déclarer que:

I. Tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, avant la tenue de cette assemblée, de sorte qu'aucun avis de convocation n'a été nécessaire.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie et dotée d'une personnalité juridique au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de «Euro Mall Luxembourg JV S.à r.l.» (ci-après la Société), dont le siège social est sis au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 170024, constituée aux termes d'un acte établi par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant au Luxembourg, en date du 4 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1979 du 9 août 2012, et dont les statuts ont été récemment modifiés aux termes d'un acte établi par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant au Luxembourg, en date du 16 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500,00) représentés par trois mille cent cinquante (3.150) parts sociales de catégorie A et mille trois cent cinquante (1.350) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale respective de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trois millions trois cent soixante mille Euros (EUR 3.360.000,00) pour le porter de son montant actuel de cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500,00) à un montant de trois millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.472.500,00) par création et émission de quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt (94.080) nouvelles parts sociales de classe A (les Nouvelles Actions de catégorie A) et quarante mille trois cent vingt (40.320) nouvelles parts sociales de classe B (les Nouvelles parts sociales de catégorie B);

2. Souscription des Nouvelles parts sociales de catégorie A par HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l, prénommée, et paiement intégral en numéraire d'un montant de deux millions trois cent cinquante-deux mille Euros (EUR 2.352.000,00) et souscription des Nouvelles parts sociales de catégorie B par EURO MALL POLOGNE HOLDING A / S, prénommée, et paiement intégral en numéraire d'un montant d'un million huit mille Euros (EUR 1.008.000,00);

3. Refonte de l'intégralité des statuts de la Société;

4. Constatation de la démission de Mme Vivi Sorensen, directeur de société, née le 22 mai 1970 à Aalborg, au Danemark, ayant son adresse professionnelle au Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, au Danemark et de M. Frede Clausen, directeur de société, né le 30 juillet 1959 à Aalborg, au Danemark, ayant son adresse professionnelle au Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg, au Danemark, de leur fonction de gérants de la Société avec effet immédiat;

5. Proposition de HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l, prénommée, de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- M. Gordon Black, directeur de société, né le 23 Avril 1965 à Royal Oak, Michigan, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, Balderton Street, Second Floor, Londres W1K 6TL, Royaume-Uni, et

- M. Piotr Andrzejewski, gérant de société, né le 31 Août 1978 à Sokolka, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

6. Proposition de MALL EURO POLOGNE HOLDING A / S, prénommée, de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Vivi Mme Sorensen prénommée, et

- M. Frede Clausen, prénommé.

7. Nomination avec effet immédiat et pour une durée illimitée de:

- M. Gordon Black, précité, et M. Piotr Andrzejewski, prénommée, en tant que gérants de catégorie A de la Société, et

- Vivi Mme Sorensen et M. Frede Clausen, prénommée, en tant que gérants de catégorie B de la Société;

8. Constatation que suite aux démissions et nominations ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- M. Gordon Black, précité;
- M. Piotr Andrzejewski, précité;

Gérants de catégorie B:

- Vivi Mme Sorensen prénommée, et
- M. Frede Clausen, prénommé.

9. Nomination de M. Gordon Black, prénommée, en tant que président du conseil de gérance de la Société;

10. Octroi de pouvoirs.

V. Les associés, après délibération, prennent à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions trois cent soixante mille Euros (EUR 3.360.000,00) afin de porter son montant actuel de cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500,00) à un montant de trois millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.472.500,00) par la création et l'émission de quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt (94.080) nouvelles parts sociales de catégorie A (les Nouvelles parts sociales de catégorie A) et quarante mille trois cent vingt (40.320) nouvelles parts sociales de catégorie B (les Nouvelles parts sociales de catégorie B).

Souscription - Paiement

- EURO MALL POLAND HOLDING A/S, précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire les Nouvelles parts sociales de catégorie B et les paie intégralement à concurrence de la somme d'un million huit mille Euros (EUR 1.008.000,00) par un apport en numéraire du même montant.

- HEPP IV LUXEMBOURG JV S.à r.l., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire les Nouvelles parts sociales de catégorie A et les paie intégralement à concurrence de la somme de deux millions trois cent cinquante-deux mille Euros (EUR 2.352.000,00) par un apport en numéraire du même montant.

La somme totale de trois millions trois cent soixante mille Euros (EUR 3.360.000,00) a été intégralement versée en espèces et est à ce jour mise à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident en outre de refondre l'intégralité des statuts de la Société. En conséquence des résolutions précitées, les statuts de la Société sont refondus et seront donc rédigés comme suit:

«A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) est par les présentes établie entre le propriétaire actuel des parts sociales créées ci-après et l'ensemble des personnes pouvant devenir des associés à l'avenir, laquelle société est régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi) ainsi que par tout pacte d'associés pouvant être conclu le cas échéant entre les associés, et par les présents statuts.

En cas de différences entre les statuts et tout pacte d'associés pouvant être conclu le cas échéant par les associés, les dispositions du pacte d'associés prévaudront.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toute nature ainsi que l'administration, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut en outre garantir, consentir des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou soutenir autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre agir en qualité d'associé commandité ou commanditaire avec donc une responsabilité limitée ou illimitée pour toutes les dettes et obligations des sociétés en commandite ou d'entités similaires.

La Société peut pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, se livrer à toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs ou qui sont directement ou indirectement liées à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «Euro Mail Luxembourg JV S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré vers un autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une résolution adoptée par l'assemblée générale de ses associés. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par une décision du gérant ou du conseil de gérance. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger aux termes d'une décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Actions - Transfert

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à trois millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents Euros (3.472.500,00 euros) représentés par quatre-vingt-dix-sept mille deux cent trente (97.230) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale respective de vingt-cinq Euros (25 euros) et quarante et un mille six cent soixante-dix (41.670) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale respective de vingt-cinq Euros (25 euros).

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par consentement unanime des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société, laquelle ne reconnaît qu'un seul porteur par action. Les copropriétaires désigneront un seul représentant chargé de les représenter auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ladite action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire ait été désigné à la Société.

Art. 9. Aucun associé ne pourra vendre, céder, transférer, nantir, grever ou aliéner autrement (chacun un Transfert) ses parts sociales de la Société, sauf consentement écrit de tous les autres associés.

Toutefois, un associé (l'Associé Cédant) peut librement céder ses parts sociales de la Société et ses prêts d'associé à la Société, à une Filiale (telle que définie ci-après), à condition que:

(i) la Filiale convienne par écrit d'être liée par tous les termes et dispositions de tout pacte d'associés auquel l'Associé Cédant est partie et pouvant exister de temps à autre et d'assumer toutes les obligations en découlant dans les mêmes limites que l'Associé Cédant; et

(ii) l'Associé Cédant, sauf accord contraire écrit des associés, garantisse l'ensemble des obligations découlant de tout pacte d'associés auquel l'Associé Cédant est partie et pouvant exister de temps à autre, qui ont été transférées à la Filiale.

Lorsque le terme «Filiale» est employé aux présentes il fait référence, s'agissant de toute entité juridique, à une entité juridique détenue à 100% par ledit Associé Cédant.

Art. 10. Si à tout moment suivant soit (i) le 1^{er} janvier 2016, soit, si elle est antérieure, (ii) la date qui se situe un (1) an suivant l'ouverture du Projet Jelenia Gora (tel que ce terme est défini à l'Article 14 ci-après), le porteur de parts sociales de catégorie A ou le porteur de parts sociales de catégorie B (la Partie Initiatrice) souhaite vendre toutes les parts sociales de la Société qu'il détient, avec tous les prêts d'associés à la Société de la Partie Initiatrice, (collectivement les Titres de la Société), la Partie Initiatrice enverra un avis écrit (un Avis de Vente de la Société) à l'autre associé (la Partie Destinataire) l'informant de ce souhait, lequel avis précisera le prix d'acquisition et les autres termes et conditions substantiels auxquels la Partie Initiatrice propose de vendre les Titres de la Société. À réception d'un Avis de Vente de la Société, la Partie Destinataire aura le droit, exerçable par l'envoi d'une notification écrite à la Partie Initiatrice dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de l'Avis de Vente de la Société, de choisir d'acquérir les Titres de la Société de la Partie Initiatrice pour un prix d'acquisition correspondant aux produits que la Partie Initiatrice recevrait aux termes de l'Article 25 si les Titres de la Société étaient vendus à un tiers selon les termes énoncés dans l'Avis de Vente de la Société. Si la Partie Destinataire notifie ainsi son choix à la Partie Initiatrice d'acquérir les Titres de la Société, la Partie Initiatrice et la Partie Destinataire concluront la vente des Titres de la Société dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'envoi de l'Avis de Vente de la Société et selon les conditions et pour le prix énoncés dans l'Avis de Vente de la Société. Si la Partie Destinataire ne procède pas ainsi à ladite notification à l'intention de la Partie Initiatrice l'informant de son choix d'acquérir les Titres de la Société dans ce délai de trente (30) jours, les Titres de la Société seront proposés à la vente et ni la Partie Initiatrice ni la Partie Destinataire n'aura le droit de bloquer la vente (et vendra ses Titres de la Société dans une telle vente) approuvée par la Partie Initiatrice, à condition qu'une telle vente soit conclue dans un délai de cent quatre-vingt (180) jours suivant la réception de l'Avis de Vente de la Société, pour un prix d'acquisition représentant au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du prix d'acquisition indiqué dans l'Avis de Vente de la Société et dans des conditions qui ne sont pas plus favorables pour l'acquéreur que celles indiquées dans l'Avis de Vente de la Société. Afin de lever toute ambiguïté, la Partie Destinataire entreprendra les démarches et prendra les mesures requises aux termes de la Loi afin de réaliser la vente des Titres de la Société. Si une vente des Titres de la Société n'est pas conclue dans ce délai de cent quatre-vingt (180) jours, aucun associé ne peut proposer à la vente les Titres de la Société, sans respecter de nouveau cette disposition.

Nonobstant toute disposition contraire des précités, le transfert des parts sociales de la Société sera effectué conformément aux dispositions de tout pacte d'associés pouvant être conclu le cas échéant par les associés et conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne donnera pas lieu à dissolution de la Société.

C. Gestion

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) membres répartis en deux (2) catégories, deux (2) membres appartenant à chacune des catégories, ils sont respectivement dénommés «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B», et ne doivent pas nécessairement être des associés.

La nomination des Gérants de Catégorie A sera proposée par le porteur de parts sociales de catégorie A et ils seront désignés au cours d'une assemblée des associés tandis que la nomination des Gérants de Catégorie B sera proposée par le porteur de parts sociales de catégorie B et ils seront désignés au cours d'une assemblée des associés, pour la durée du mandat fixée par l'assemblée générale des associés. Chaque gérant peut être révoqué librement à tout moment sur proposition de l'associé ayant droit de désigner ce gérant par résolutions des associés adoptées au cours d'une assemblée générale ordinaire, sans qu'aucune cause légitime ne soit nécessaire.

L'exercice des fonctions de gérance est considéré comme non rémunéré et tous émoluments seront accordés conformément aux dispositions de tout pacte d'associés, pouvant être conclu à tout moment par les associés.

La Société sera tenue en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs spéciaux par procuration établie par acte authentique ou mandat sous seing privé.

Art. 13. Le porteur de parts sociales de catégorie A choisira un président parmi les membres du conseil de gérance (le Président), lequel peut désigner parmi ses membres, un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des assemblées du conseil de gérance.

Le conseil de gérance dans ses relations avec les tiers, dispose des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et autoriser tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président, de tout associé ou gérant, agissant à titre individuel et en tous les cas au moins une fois par trimestre, dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (sauf accord contraire des associés). Le Président préside toutes les assemblées du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant au poste de président pro tempore par un vote de la majorité des membres présents à ladite assemblée.

Un avis écrit de toute assemblée du conseil de gérance doit être remis aux gérants vingt-quatre heures au moins avant la date proposée pour l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis. L'avis n'est pas nécessaire en cas d'accord écrit de chaque gérant, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tous autres moyens de communication similaires. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une assemblée du conseil devant se tenir à une date et en un lieu (qui sera la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sauf accord contraire des associés) définis dans une résolution antérieurement adoptée par le conseil de gérance.

Si tous les gérants ne sont pas présents ou représentés à une assemblée du conseil de gérance, tout associé sera autorisé à convoquer une nouvelle assemblée du conseil de gérance ayant le même ordre du jour, moyennant un préavis écrit d'au moins 5 jours. La deuxième assemblée du conseil de gérance disposera d'un quorum si 2 gérants au moins sont présents ou y sont dûment représentés.

Tout associé sera autorisé à demander par écrit que des points précis soient insérés dans l'ordre du jour de toute assemblée du conseil de gérance.

Tout gérant de toute catégorie peut agir à toute assemblée du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant de toute catégorie comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une assemblée du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens vaut une participation en personne à ladite assemblée. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir de façon valable que si tous les gérants sont présents ou représentés à une assemblée du conseil de gérance. Les décisions seront adoptées par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à ladite assemblée. En cas d'égalité des votes, le Président de la séance dispose d'une voix prépondérante et peut convier le porteur de parts sociales de catégorie B (ou l'un de ses représentants dûment habilités et si l'un d'entre eux participe à l'assemblée) à exposer de façon synthétique son raisonnement sur la question à l'assemblée du conseil de gérance, qui sera examiné par les Gérants de Catégorie A. Aucune disposition du présent paragraphe ne limite en aucune façon ou ne subordonne à condition l'autorité et le pouvoir discrétionnaire du Président d'exercer son vote prépondérant et de ce fait de trancher la question.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité adopter des résolutions par voie de circulaires en cas d'approbation écrite, par câble, télégramme, télex ou télécopie, ou tous autres moyens de communication similaires, devant être confirmés par écrit. Une telle décision peut être documentée dans un seul acte ou plusieurs documents distincts ayant le même contenu signés par chacun des membres du conseil de gérance. L'ensemble des documents constituera les procès-verbaux attestant de la résolution.

Le conseil de gérance se livrera à ses activités conformément aux règles de procédure écrites qu'il approuvera, lors d'une réunion dûment convoquée et conformément à l'Article 14.

Art. 14. Les questions énumérées dans le présent Article 14 requièrent le consentement d'une majorité simple du conseil de gérance présente à une réunion dûment convoquée du conseil de gérance, ce qui, afin de lever toute ambiguïté, inclut toutes questions sur lesquelles il y a une égalité des votes et pour lesquelles le Président disposera d'une voix prépondérante pour régler la question:

- toutes locations d'espace au titre de la construction et du développement d'un centre commercial à Jelenia Gora, Pologne (le Projet Jelenia Gora) et de la propriété et de l'exploitation d'un centre commercial dans la ville de Tarnow, Pologne (le Projet Tarnow, ce projet et le Projet Jelenia Gora, étant désignés par les Projets) autres que conformément à tous les paramètres de location et autres exigences, stratégies et critères définis dans tout plan et budget de développement du Projet Jelenia Gora (le Plan de Développement) approuvé par le porteur de parts sociales de catégorie A et dans tout plan d'affaires du Projet Tarnow et du Projet Jelenia Gora (le Plan d'Affaires) approuvé par le porteur de parts sociales de catégorie A;

- l'adoption, la modification ou le non-respect de tout Plan d'Affaires et/ou Plan de Développement approuvés et au regard de l'adoption de tout budget de développement du Projet Jelenia Gora, ou la modification ou le non-respect de tout budget de développement pour le Projet Jelenia Gora si, en conséquence de ladite modification ou dudit non-respect, compte-tenu de toutes modifications ou non conformités précédentes, le coût de tout poste de ce budget augmenterait de plus de dix pour cent (10%) ou les coûts cumulés de ce budget augmenteraient de plus de cinq pour cent (5%);

- la conclusion, l'octroi de consentement ou la renonciation aux termes de, ou l'accord en vue de modifier les termes de, ou la remise de toute notification aux termes de, ou l'exercice des droits de la Société aux termes de, ou la résiliation ou le remplacement de, tout contrat, arrangement ou engagement avec tout affilié du porteur de parts sociales de catégorie B;

- la recommandation ou la déclaration des distributions et dividendes au sein d'Euro Mall Polska XIV Sp. z o.o. une société à responsabilité limitée constituée en Pologne dont le siège social est établi à Varsovie, sis à ul. Mszczonowska 2, 02-337 Varsovie, Pologne, au capital social de cinquante mille Zlotys Polonais (50.000 PLN), enregistrée au registre des sociétés du Registre National Judiciaire polonais (Polish National Court Register) (KRS) tenu par le Tribunal de District de Varsovie, Division Commerciale XII du Registre National Judiciaire, sous le numéro 0000074056 (Polska XIV) et au sein d'Euro Mail Polska XXIII Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée constituée en Pologne dont le siège social est établi à Varsovie, sis à ul. Mszczonowska 2, 02-337 Varsovie, Pologne, au capital social de cinquante mille Zlotys Polonais (50.000,00 PLN), enregistrée au registre des sociétés du Registre National Judiciaire polonais (Polish National Court Register) (KRS) tenu par le Tribunal de District de Varsovie, Division Commerciale XII du Registre National Judiciaire, sous le numéro 0000279279 (Polska XXIII, représentant ensemble avec Polska XIV les Sociétés Locales ou chacune d'entre elles étant une Société Locale);

- la nomination au poste de gérant ou la révocation du poste de gérant, du porteur de parts sociales de catégorie B aux termes de tout accord qui aura été conclu en vertu de tout pacte d'associés qui pourra être conclu à tout moment par les associés;

- le choix, de temps à autre, d'une institution financière auprès de laquelle la Société déposera des fonds;

- tout changement important de la nature ou de l'objet de l'activité de la Société ou des Sociétés Locales ou le lancement de toute nouvelle activité qui n'est pas accessoire ou liée à l'activité existante de la Société ou des Sociétés Locales ou envisagée dans le Plan d'Affaires ou de Développement, tel que modifié de temps à autre de façon conforme à tout pacte d'associés pouvant être conclu par les associés;

- le prêt de toute somme d'argent (autrement qu'au titre du dépôt auprès d'une banque ou autre institution, dont l'activité normale comprend l'acceptation de dépôts) ou l'octroi de crédits à toute autre personne que les clients dans le cadre ordinaire de l'activité de la Société ou à toute Société Locale;

- l'introduction de tout procès ou autres procédures judiciaires (autres que des parts sociales au titre du recouvrement des dettes dans le cours normal de l'activité) ou le règlement de tout procès ou autres procédures judiciaires, pour une somme supérieure à cinquante mille Euros (EUR 50.000,00);

- l'emprunt de sommes d'argent ou la prise en charge de toute dette par, ou le remboursement de toute dette existante de la Société ou des Sociétés Locales, autre que les dettes commerciales supportées dans le cours ordinaire de l'activité, sous réserve de toute disposition particulière de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés;

- la conclusion de tout accord (y compris tout amendement), transaction ou arrangement avec tout associé, ou tout affilié de tout associé, ou tout dirigeant, administrateur, employé, partenaire, associé ou membre de l'un des précités; et

- l'accomplissement de toute action qui exigerait l'approbation du propriétaire en vertu de tout contrat ou accord que la Société conclura aux termes de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés, y compris sans limitation, le dépôt d'une requête volontaire de mise en faillite ou en vue du prononcé de l'insolvabilité, de la liquidation ou de la restructuration et la nomination de gestionnaires immobiliers, agents de location, conseil juridique et autres conseillers;

- l'accomplissement de toute action au titre de réclamations ou litiges concernant le titre d'une Société Locale afférent à ses biens ou une partie de ceux-ci.

Art. 15. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou autrement, seront signés par le Président, ou par un gérant.

Art. 16. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, ne donnera pas lieu à la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérants n'assument pas, du fait de leurs fonctions, de responsabilité personnelle au titre des engagements qu'ils ont régulièrement pris au nom de la Société. Ce ne sont que des mandataires habilités et ils ne sont par conséquent simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'actionnaire unique - Décisions collectives des actionnaires

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé dispose d'autant de voix lors des votes qu'il possède ou représente de parts sociales.

Art. 19. Les décisions collectives prises ne sont réputées valables que si un nombre d'associés réunissant au moins quatre-vingt pour cent (80%) du capital social est présent ou représenté lors de l'assemblée et si elles sont adoptées à la majorité simple des associés présents ou dûment représentés lors de l'assemblée et réunissant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Si moins de quatre-vingt pour cent (80%) du capital social est présent ou dûment représenté lors d'une assemblée générale dûment convoquée, tout associé présent à ladite assemblée ou au conseil de gérance peut, s'il le souhaite demander à ce qu'une nouvelle assemblée générale portant sur le même ordre du jour soit convoquée, moyennant un préavis écrit d'au moins huit (8) jours. Cette nouvelle assemblée générale aura un quorum si le nombre d'associés présents ou représentés à ladite assemblée réunissent plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les questions énoncées ci-après nécessiteront que la résolution soit préalablement adoptée à l'unanimité des associés:

- tout amendement de, ou décision d'amender les statuts ou l'acte constitutif, selon le cas, de la Société sous réserve de toute clause spécifique de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés;
- l'augmentation ou la réduction du capital social de la Société, sous réserve de toute clause spécifique de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés;
- achat, vente, bail (à l'exclusion des baux portant sur des locaux à usage professionnel) ou autre disposition, que ce soit par hypothèque, nantissement ou autre, par la Société d'une action ou d'un droit de propriété dans une quelconque Société Locale, d'un bien immobilier ou d'un autre actif corporel, en dehors de la marche ordinaire de l'activité, sauf stipulation de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés;
- la constitution ou l'acquisition de toute société par la Société, ou la fusion, consolidation, scission, liquidation ou dissolution de la Société;
- acquisition d'actifs d'une valeur supérieure à cent mille Euros (EUR 100.000,00) par la Société sans rapport direct avec les Projets ou nécessaires à l'exécution des Projets, sauf stipulation de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés;
- tout investissement réalisé par la Société dans une autre société ou toute autre entité juridique ou - sauf si cet investissement s'intègre dans la marche ordinaire de l'activité conformément à tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés - tout prêt ou emprunt d'argent (à l'exception des cas prévus dans tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés) ou la délivrance d'une garantie par la Société;
- la déclaration de toute somme distribuée ou de tout dividende, autres que ceux prévus dans tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés eu égard au paiement des sommes distribuées par la Société.

Art. 20. Le porteur de parts sociales de catégorie A est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires en matière fiscale, y compris, sans toutefois s'y limiter, sélectionner et nommer des conseillers et des contrôleurs fiscaux, affectant la Société, à condition toutefois que ces décisions n'aient pas un effet substantiel néfaste sur le porteur de parts sociales de catégorie B.

Art. 21. Tous les associés, ainsi que leurs représentants dûment accrédités ont accès, en observant une stricte confidentialité, à l'intégralité des livres et registres de la Société et ont le droit d'en faire des copies ou d'en prélever des extraits. Les représentants dûment accrédités des associés ont également le droit de demander à visiter les locaux de la Société à tout moment.

La Société doit également remettre à chaque associé une copie des déclarations fiscales, du rapport annuel, des notifications et autres déclarations fiscales de la Société dans un délai de dix (10) jours à compter du dépôt de ladite déclaration ou de la remise desdites notifications ou déclarations.

Art. 22. Si la Société ne possède qu'un associé, ledit associé unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des associés au titre de la section XII de la Loi.

E. Exercice fiscal - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 23. L'exercice fiscal de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 24. Le dernier jour du mois de décembre de chaque année, les comptes sont clôturés et les gérants préparent un inventaire incluant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut inspecter l'inventaire évoqué ci-dessus ainsi que le bilan au siège social de la Société.

Art. 25. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net sont alloués pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que ladite réserve représente dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde peut être librement utilisé par les associés conformément à tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés et aux règles suivantes:

- primo, pour la constitution par la Société des provisions que le conseil de gérance estime appropriées;
- secundo, après constitution des provisions susmentionnées, pour le remboursement de toute avance consentie à la Société conformément à tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés, qui produira un intérêt au taux le plus faible entre (i) vingt pour cent (20%) par an et (ii) le taux le plus élevé autorisé par la législation en vigueur et qui ne contrevient pas à la législation en matière d'usure (chacun constituant un Prêt prioritaire);
- tertio, après paiement des sommes spécifiées ci-dessus, au porteur de parts sociales de catégorie A jusqu'à ce que ce dernier ait reçu les sommes distribuées au titre de sa qualité d'associé de la Société s'élevant à un montant égal au montant nécessaire pour que ledit porteur de parts sociales de catégorie A reçoive un pourcentage cumulé de sept pour cent (7%) par an sur la somme du Capital Tarnow, sous réserve de et tel que ce terme est défini par tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés;
- quarto, en cas de distributions à effectuer à partir de et après la date tombant trois (3) mois après l'ouverture du Projet Jelenia Gora au public, après paiement des sommes spécifiées ci-dessus, au porteur de parts sociales de catégorie A jusqu'à ce que ce dernier ait reçu les sommes distribuées au titre de sa qualité d'associé de la Société s'élevant à un montant égal au montant nécessaire pour que le porteur de parts sociales de catégorie A reçoive un pourcentage cumulé de sept pour cent (7%) par an sur la somme du Capital Jelenia, sous réserve de et tel que ce terme est défini par tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés;
- quinto, après paiement des sommes spécifiées ci-dessus, au porteur de parts sociales de catégorie B jusqu'à ce que ce dernier ait reçu les sommes distribuées au titre de sa qualité d'associé de la Société s'élevant à un montant égal au montant nécessaire pour que le porteur de parts sociales de catégorie B reçoive un pourcentage cumulé de sept pour cent (7%) par an sur la somme du Capital Tarnow, sous réserve de et tel que ce terme est défini par tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés;
- sexto, en cas de distributions à effectuer à partir de et après la date tombant trois (3) mois après l'ouverture du Projet Jelenia Gora au public, après paiement des sommes spécifiées ci-dessus, au porteur de parts sociales de catégorie B jusqu'à ce que ce dernier ait reçu les sommes distribuées au titre de sa qualité d'associé de la Société s'élevant à un montant égal au montant nécessaire pour que le porteur de parts sociales de catégorie B reçoive un pourcentage cumulé de sept pour cent (7%) par an sur la somme du Capital Jelenia, sous réserve de et tel que ce terme est défini par tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés;
- septimo, après paiement des sommes spécifiées ci-dessus, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société; et
- si au moment de distribuer une somme en vertu du présent Article 25, il existe des sommes dues au titre des garanties et engagements du porteur de parts sociales de catégorie B ou, par ailleurs, au titre du contrat d'achat de parts sociales conclu entre l'associé de la Société dans la limite des sommes dues et payables au porteur de parts sociales de catégorie A; ou par le porteur de parts sociales de catégorie B sur la base de toute garantie fournie en rapport avec ledit contrat d'achat de parts sociales, alors ledit paiement doit être effectué au titre du présent Article 25 avant que tout montant ne soit payé au porteur de parts sociales de catégorie B au titre du présent Article 25.

Le conseil de gérance est autorisé à constituer une provision du montant qu'il estime approprié.

Le conseil de gérance est également autorisé à distribuer des dividendes intermédiaires lorsque les fonds disponibles à distribuer sont suffisants.

La prime d'émission de parts sociales est librement distribuable aux associés en vertu des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés ou des résolutions écrites des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, cette dernière doit être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas obligation d'être associés, et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs honoraires. Les liquidateurs doivent disposer de tous les pouvoirs nécessaires pour la réalisation des actifs et le paiement du passif.

Après paiement du passif, le surplus sera distribué aux associés en accord avec les dispositions de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés.

Art. 27. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la Loi et à tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés. En cas de divergences entre les statuts et tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment par les associés, le pacte d'associés prévaudra.»

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Ms. Vivi Sorensen, chef d'entreprise, née le 22 mai 1970 à Aalborg (Danemark), domiciliée professionnellement à l'adresse Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg (Danemark) et de M. Frede Clausen, chef d'entreprise, né le 30 juillet 1959 à Aalborg (Danemark), domicilié professionnellement à l'adresse Vestre Havnepromenade 7, 9000 Aalborg (Danemark), de leur poste de gérants de la Société, avec effet immédiat.

Intervention

La société HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, est ensuite intervenue et propose de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée indéterminée:

- M. Gordon Black, chef d'entreprise, né le 23 avril 1965 à Royal Oak, Michigan, États-Unis, domicilié professionnellement au 20, Balderton Street, 2e étage, Londres W1K 6TL, Royaume-Uni; et
- M. Piotr Andrzejewski, chef d'entreprise, né le 31 août 1978 à Sokolka, Pologne, domicilié professionnellement au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

La société Euro Mall Poland Holding A/S, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, est ensuite intervenue et propose de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Ms. Vivi Sorensen, susmentionnée; et
- M. Frede Clausen, susmentionné.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Gordon Black, susmentionné, et M. Piotr Andrzejewski, susmentionné, aux fonctions de gérants de catégorie A de la Société; et
- Ms. Vivi Sorensen et M. Frede Clausen, susmentionnés, aux fonctions de gérants de catégorie B de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte du fait qu'à la suite des démissions et nominations susmentionnées, le conseil de gérance de la Société sera constitué comme suit:

Gérants de catégorie A:

- M. Gordon Black, susmentionné;
- M. Piotr Andrzejewski, susmentionné;

Gérants de catégorie B:

- Ms. Vivi Sorensen, susmentionnée;
- M. Frede Clausen, susmentionné.

Sixième résolution

Conformément à l'article 13, premier paragraphe des statuts de la Société qui stipule que «Le porteur de parts sociales de catégorie A choisira un président parmi les membres du conseil de gérance (le Président), [...]», et suite à son intervention, la société HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, a proposé et les associés ont décidé de nommer M. Gordon Black, susmentionné, à la fonction de Président du conseil de gérance de la Société.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

Coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et frais de toute nature qui seront supportés par la Société à la suite des résolutions ci-dessus sont estimés à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que sur demande du mandataire des personnes susmentionnées, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi par une version française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été établi à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en premier lieu.

Après qu'il lui en ait été fait lecture, le mandataire des personnes susmentionnées, mandataire que le notaire soussigné connaît par son nom complet, son état civil et son lieu de résidence, a signé le présent acte en présence dudit notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007708/895.

(130008443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

European Infrastructure Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.256.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before Maître Joelle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Paul Mousel, lawyer, born on 15 October 1953 in Luxembourg, residing professionally in L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, duly represented by Ms Marie Kaiser, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy with substitution given under private seal in Luxembourg, on 21 December 2012.

The proxy given, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "European Infrastructure Investment Company" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered office.

- (1) The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.
- (2) Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.
- (3) If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

- (1) The Company is established for an unlimited period.
- (2) The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose.

- (1) The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.
- (2) The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.
- (3) The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Share capital.

- (1) The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- (2) The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

(3) The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.

(4) The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares.

(1) All shares of the Company shall be issued in registered form only.

(2) The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

(3) The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

(4) Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

(5) Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

(6) In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

(7) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of directors.

(1) The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. If the Company is formed by a single shareholder or where it has been established at a general meeting of shareholders that the company has only a single shareholder, the board of directors can be, unless otherwise provided by law, made up by one member (Sole Director) until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. Directors do not need to be shareholders of the Company.

(2) The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

(3) In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the board of directors.

(1) The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

(2) The chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy shall preside over all meetings of the Board of Directors. In his absence and in the absence of the person appointed as his proxy, the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

(3) The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

(4) Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

(5) The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

(6) Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy shall have a casting vote.

(7) Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

(8) Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors.

(1) The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

(2) Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers and Duties of the board of directors.

(1) The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

(2) The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or (if applicable) the Sole Director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of powers.

(1) The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act, unless otherwise provided by law, individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

(2) The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and/or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

(3) The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of interest.

(1) Directors shall abide by laws, regulations and the present articles of incorporation, to perform their duties loyally and diligently to safeguard the interests of the Company. Where there is a conflict between their personal interests and the interests of the Company, a director shall act in the best interest of the Company.

(2) When a director acts in his/her/its own name and where any third party may reasonably believe that such director is representing the Company or the Board of Directors, such director shall clarify his/her/its capacity and role in advance.

(3) A director's obligation to the Company and the shareholders does not necessarily cease within a reasonable time period upon the resignation or expiry of his/her/its term of office. The obligation to keep confidential the Company's trade secrets and confidential information survives to the expiry of his/her/its term of office until such trade secrets or confidential information become publicly available.

(4) In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must

inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

(5) Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General meeting of shareholders.

(1) The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

(2) The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

(3) The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of June at 4 pm. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

(4) Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

(5) General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

(6) Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(7) The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

(8) The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

(9) The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

(10) Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

(11) Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

(12) If the Company has only one shareholder, the present articles of incorporation apply in such way as that the decision of the sole shareholder is sufficient. In such a case, where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in the present articles, "General Meeting of shareholders" shall be read as a reference to the "sole shareholder".

Art. 15. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors who will be appointed and dismissed according to the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Distribution of profits.

(1) From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

(2) The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

(3) Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the company. In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2014.

Subscription

The shares in the Company are subscribed as follows:

Paul Mousel, prenamed, thirty-one thousand shares	31,000
TOTAL: thirty-one thousand shares	31,000

All these shares are entirely paid-up in cash, so that the total amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the sole shareholder

Paul Mousel as sole shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire subscribed share capital has immediately after the incorporation of the Company taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set the number of directors at three (3) and to appoint the following persons as directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 2013, to be held in 2014:

- Antonella Graziano, private employee, born in Orvieto (Italy), on 20 January 1966, residing professionally at 19 rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg;

- Laetitia Antoine, private employee, born in Woippy (France), on 30 March 1973, residing professionally at 19 rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg;

- Catherine Koch, private employee, born in Sarreguemines (France), on 12 February 1965, residing professionally at 19 rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Max Kremer, lawyer, residing professionally in L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 2013, to be held in 2014.

Third resolution

The sole shareholder resolves to fix the address of the registered office of the Company at 19 rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxy holder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction Française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Mousel, Avocat à la Cour, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, ici représenté par Madame Marie Kaiser, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé avec substitution donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2012

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme:

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "European Infrastructure Investment Company" (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège social.

(1) Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

(2) La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

(3) Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

(1) La Société est constituée pour une durée illimitée.

(2) La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Objet.

(1) L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

(2) En outre la Société peut garantir, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

(3) La Société peut pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle considère comme nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ou qui sont directement ou indirectement liés à son objet social.

Art. 5. Capital social.

(1) La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

(2) Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

(3) Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au pro rata de leurs participations.

(4) La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

(1) Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

(2) Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

(3) Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être

signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

(4) Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(5) Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

(6) Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires par la Société, le moment donné, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, le moment donné.

(7) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration.

(1) La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre (Administrateur Unique) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suit l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

(2) Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une période n'excédant pas six (6) ans à condition toutefois qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs seront éligibles pour un nouveau mandat.

(3) Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

(1) Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

(2) Le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter préside les réunions du Conseil d'Administration. En son absence et en l'absence de la personne désignée pour le représenter, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

(3) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation du conseil d'administration. Celui-ci doit réunir le Conseil d'administration s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour de la réunion sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours calendrier avant l'heure prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion suffira et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

(4) Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

(5) Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

(6) Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter aura une voix prépondérante.

(7) Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la Société.

(8) Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit à l'unanimité et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

(1) Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

(2) Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs et Tâches du conseil d'administration.

(1) Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

(2) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou (le cas échéant) par l'Administrateur Unique ou la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

(1) Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

(2) Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et/ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

(3) Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt.

(1) Les Administrateurs doivent respecter les lois, règlements et les présents statuts pour exercer leurs tâches avec loyauté et diligence afin de sauvegarder les intérêts de la Société. S'il y a conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la Société, un administrateur doit agir dans le meilleur intérêt de la Société.

(2) Lorsqu'un administrateur agit en son nom personnel et là où des tiers peuvent raisonnablement penser que cet administrateur représente la Société ou le Conseil d'Administration, cet administrateur doit clarifier au préalable sa fonction et son rôle.

(3) L'obligation d'un administrateur à l'égard de la Société et des actionnaires ne cesse pas nécessairement dans un délai raisonnable après la démission ou à l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiels les secrets commerciaux et les informations confidentielles de la Société subsiste à l'expiration de son mandat jusqu'à ce que ces secrets commerciaux ou informations confidentielles soient publiquement disponibles.

(4) Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

(5) Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le

procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires.

(1) L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

(2) L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

(3) L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 16 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

(4) D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

(5) Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

(6) Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

(7) Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

(8) L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

(9) Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

(10) Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

(11) Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

(12) Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, les présents statuts s'appliquent de manière telle que la décision de l'actionnaire unique est suffisante. Dans un tel cas, où le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents articles, «assemblée générale des actionnaires» se lit comme une référence à "l'actionnaire Unique".

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera/seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.

(1) Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

(2) L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

(3) Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription

La totalité des actions de la Société est souscrite comme suit:

Paul Mousel, prénommé, trente et un mille actions	31.000
TOTAL: trente et un mille actions	31.000

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

Paul Mousel, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant comme actionnaire unique l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement après constitution de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) personnes et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera fin 2013, qui se tiendra en 2014:

- Antonella Graziano, employée privée, née le 20 janvier 1966 à Orvieto (Italie), ayant son domicile professionnel à 19 rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg;
- Laetitia Antoine, employée privée, née le 30 mars 1973 à Woippy (France), ayant son domicile professionnel à 19 rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg;
- Catherine Koch, employée privée, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son domicile professionnel à 19 rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Max Kremer, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, en tant que commissaire de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera en 2013, à tenir en 2014.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer l'adresse du siège de la Société à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63097. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007710/542.

(130009067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Franz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.285.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

La société anonyme ODD FINANCIAL SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 41014,

ici représentée par Monsieur Fabio GASPERONI, employé, résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée, (le Mandataire).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «FRANZ S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cent seize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 116.996.000,-) représenté par cinquante-neuf mille (59.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune (les «Actions Ordinaires») et cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-seize (57.996) actions préférentielles avec rachat obligatoire sans droit de vote d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune (les «APRO»).

Il est fait référence aux Actions Ordinaires et aux APRO individuellement en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions».

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions et Droit au Rachat des APRO.

6.1. Toutes les Actions Ordinaires sont en tous points identiques.

6.2. Les APRO sont des actions préférentielles à rachat obligatoire.

6.3. Les Actions de la Société sont et resteront nominatives. Toutes les actions de la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires qui sera tenu par la société. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence permanente ou choisie et le nombre d'actions détenues. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés aux propriétaires des actions.

6.4. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.5. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses Actions Ordinaires.

6.6. Les APRO émises:

- peuvent être rachetées par la Société, par décision du Conseil d'Administration, à tout moment, à sa demande et à sa seule discrétion:

- doivent l'être au plus tard à la date du 10^{ème} anniversaire de la date d'émission des APRO (la Date d'échéance). Le rachat des APRO est subordonné au respect des conditions suivantes:

- 1) le rachat n'est possible qu'en utilisant des fonds distribuables en vertu de la loi ou le produit d'une nouvelle émission de titres réalisée en vue de procéder à un tel rachat;

- 2) sauf dans le cas d'une nouvelle émission de titres réalisée en vue de procéder à un rachat, un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut, au pair comptable de toutes les APRO rachetées ou devant être rachetées (à la Date d'Echéance) doit être affecté, au moment du rachat, à une réserve qui ne peut être distribuée aux associés, sauf cas de réduction du capital social de la Société; sauf dans ce cas particulier, la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de cette réserve au capital social;

- 3) chaque détenteur de l'APRO rachetée est en droit de recevoir un paiement en espèces par APRO rachetée (le «Prix de Rachat») égal à:

- i. la valeur nominale de l'APRO rachetée; plus, le cas échéant,

- ii. le montant de tout Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non payé auquel a droit l'APRO rachetée au moment du rachat.

Les APRO rachetées peuvent être annulées par décision du conseil d'administration.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} mardi du mois de juin, à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

Chaque APRO ne confère aucun droit de vote à son détenteur, sauf dans les cas visés à l'article 46 de la Loi. Chaque APRO confère un droit de vote dans toute assemblée générale convoquée pour délibérer sur les questions suivantes:

- l'émission de nouvelles actions conférant des droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié attaché aux APRO;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique au sens de l'article 46 (1) de la Loi.

Toutefois et en vertu de l'article 46 (2) de la Loi, chaque APRO confère le même droit de vote qu'une Action Ordinaire dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et ce, jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel ait été intégralement mis en paiement.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1. Chaque année 5% du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint 1/10^{ème} du capital social.

17.2. Chaque APRO donne droit à un dividende préférentiel et cumulatif égal à 0,1% de la valeur nominale des APRO (le «Dividende Fixe»). Le Dividende Fixe se calcule par jour sur la base d'une année de 365 jours.

En sus du Dividende Fixe, chaque APRO donne droit à son détenteur à un second dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende Contingent») qui sera égal à tout revenu de la Société en relation avec ses actifs et partiellement financé par l'émission des APRO moins une marge appropriée à convenir par décision de l'assemblée et des détenteurs d'APRO, successivement, qui se calculera par jour, moins le montant du Dividende Fixe concerné.

Le Dividende Fixe et le Dividende Contingent seront payés en une tranche, définis comme le «Dividende Préférentiel».

17.4. Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

18.2. Après remboursement de toutes les dettes et charges dues par la Société,

1. les détenteurs d'APRO auront droit, proportionnellement au nombre d'APRO qu'ils détiennent:

- le cas échéant, à un montant payable en numéraire égal au Dividende Fixe échu mais non encore mis en paiement, et

- au remboursement de la portion des apports payés lors de la souscription des APRO qui n'a pas été remboursée aux détenteurs des APRO.

2. Après le remboursement aux détenteurs d'Actions Ordinaires, les détenteurs d'APRO auront droit, le cas échéant, proportionnellement au nombre d'APRO qu'ils détiennent, à un montant payable en numéraire égal aux Dividendes Contingents échus mais non encore mis en paiement.»

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinquante-neuf mille (59.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune (les «Actions Ordinaires») et cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-seize (57.996) actions préférentielles avec rachat obligatoire sans droit de vote d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune (les «APRO») représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par apport en nature de 100% des actions (les "Actions) de la société LARAN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro Luxembourg B 144326 (l'"Apport").

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, date du 10 décembre 2012, dresse par "Artemis Audit & Advisory", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Madame Someya QALAM, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les Actions sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir les Actions;
- que les Actions sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'elle est, en sa qualité d'apporteuse, la seule propriétaire des Actions apportées;
- que toutes les formalités seront réalisées aux fins de formaliser la présente contribution en nature et de la rendre effective, à la date indiquée en tête du présent document, partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - (i) Monsieur Luciano PINELLI, né le 6 avril 1948 à Sassuolo (Italie), demeurant à Konitska 5/263, CZ-Prague 1 (République Tchèque), administrateur de catégorie A;
 - (ii) Monsieur Fabio GASPERONI, né le 4 août 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, administrateur de catégorie B; et
 - (iii) Monsieur Alberto MORANDINI, né le 9 février 1968 à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur de catégorie B;
3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230, est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve on the tenth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

The public limited company ODD FINANCIAL SERVICES S.A., established and having its registered office in L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire, registered with the Trade and Companies Luxembourg, section B, under number 41014,

here represented by Mr. Fabio GASPERONI, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal, (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "FRANZ S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, develop-

ment and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at one hundred sixteen million nine hundred ninety-six thousand euro (EUR 116,996,000.-) consisting of (i) fifty-nine thousand (59,000) ordinary shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each (the "Ordinary Shares"), and (ii) fifty-seven thousand nine hundred ninety-six (57,996) mandatorily redeemable preferred shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each (the "MRPS").

Reference is made to the Ordinary Shares and to the MRPS individually as Share and together as Shares.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares and Right to Redemption of the MRPS.

6.1. All Ordinary Shares are identical in all respects.

6.2. The MRPS are mandatorily redeemable preferred shares.

6.3. The Shares of the Company are and will remain in registered form. All Shares of the Company will be registered in the Shareholder's register kept by the Company. This register shall contain the name of each shareholder, its permanent or chosen address and the number of shares held. The ownership of the Shares is established by the registration in such register. Certificates recording such registrations may be issued to the shareholders.

6.4. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5. The Company may redeem its own Ordinary Shares within the limits set forth by the Law.

6.6. The issued MRPS:

- May be redeemed by the Company, upon decision of the Board of Directors, at any time, at the request of the Company and at its sole discretion;

- Shall be redeemed at the latest on the tenth (10th) anniversary of the issue date of the MRPS (the Maturity Date). The redemption of the MRPS is subject to the following conditions:

1. it can only be made by using either sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

2. except in the case a new issue made with a view to carry out such redemption, an amount equal to the par value, or in default of a par value, to the accounting par value, of all the outstanding MRPS redeemed must be allocated to a reserve which cannot be distributed to the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, except in the event of a decrease of the subscribed share capital of the Company; except in this specific case, the reserve can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of this reserve;

3. each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash per redeemed MRPS (the "Redemption Price") equal to:

- i. the nominal value of its redeemed MRPS; plus
- ii. the amount of any Preferential Dividend (as defined below) due but unpaid which the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption.

Redeemed MRPS may be cancelled forthwith after redemption by decision of the Board of Directors.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June, at 17.00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2. Each Ordinary Share is entitled to one vote.

Each MRPS confers no voting right to its holder, except in the cases determined in Article 46 of the Law. In accordance with Article 46 (1) of the Law, each MRPS confers a voting right in every general meeting called upon to deal with following matters:

- The issue of new shares carrying preferential rights;
- The determination of the preferential cumulative dividend attached to the MRPS;
- The reduction of the share capital of the Company;
- Any change to the corporate object of the Company;
- The issue of convertible bonds;
- The dissolution of the Company;
- The transformation of the Company into a company of another legal form in accordance with Article 46 (1) of the Law.

However in accordance with Article 46 (2) of the Law, each MRPS shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the Preferential Dividend has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as the Preferential Dividend has completely been paid out.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider

or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company.

17.2. Each MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the rate of 0.1% of the par value of the MRPS (the "Fixed Dividend"). The Fixed Dividend shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days.

17.3 In addition to the Fixed Dividend, each MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Contingent Dividend") being equal to any income by the Company with respect to its assets and partly financed by the issuance of MRPS, minus an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of MRPS, from time to time, which shall accrue daily, less the amount of the relevant Fixed Dividend.

The Fixed dividend and the Contingent Dividend shall be paid in one instalment, referred to as the "Preferential Dividend".

17.4. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

18.2. After payment of all debts and liabilities of the Company,

1. the holders of MRPS shall be entitled, in proportion to the number of MRPS such holder is holding:

- to receive an amount payable in cash equal to the Fixed Dividends due but not paid and

- to the reimbursement of the outstanding par value of their MRPS paid at the time of the subscription of the MRPS but not yet reimbursed to the holders of the MRPS.

2. After the reimbursement to holders of Ordinary Shares, the holders of MRPS shall be entitled in proportion of the number of MRPS the holders are holding in the Company to an amount payable in cash equal to the Contingent Dividends due but not paid.

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the fifty nine thousand (59,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), and (ii) fifty seven thousand nine hundred ninety six (57,996) mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS").representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by contribution in kind of 100% of the shares (the "Shares") of the company LARAN S.A., a Luxembourg limited company having its registered

office at 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 144326 (the "Contribution").

Assessment - Contribution report

The Contribution has been valued and described in a report, dated December 10, 2012, drawn up by "Artemis Audit & Advisory", a private limited liability company, with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in Luxembourg, under the signature of Mrs. Someya QALAM, according to article 26-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The appearing person, represented as stated here before, declares:

- that the Shares are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire the Shares;
- that the Shares are legally and conventionally freely transferable;
- that he is, in its quality as contributor, the sole owner of the Shares;
- that all formalities shall be carried out in order to formalise the present contribution in kind and to render it effective as at the date indicated at the beginning of the document anywhere and towards any third party.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:
 - (i) Mr. Luciano PINELLI, born on 6 April 1948 in Sassuolo (Italy), residing in Konitska 5/263 CZ-Prague 1 (Czech Republic), director of category A;
 - (ii) Mr. Fabio GASPERONI, born on 4 August 1978 in Roma (Italy), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, director of category B; and
 - (iii) Mr. Alberto MORANDINI, born on 9 February 1968 in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, director of category B;
3. FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office in L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 42230, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;
4. the terms of office of the director and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2018; and
5. the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: F. GASPERONI - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivré;

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008588/664.

(130009578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Mediterranean Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 133.299.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013015873/11.

(130018741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Miller Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.713.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013015880/10.

(130018960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Mocassin d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 42, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.650.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/2013.

Référence de publication: 2013015881/10.

(130018859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Morgan K.I.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 54.403.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013015882/10.

(130018993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Rava S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 165.749.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour de décembre.

Pardevant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Patrick Chantrain, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

ici représentée par:

Maître Sophie Arvieux, avocat, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,
en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 20 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Maître Patrick Chantrain, préqualifié, est l'associé unique de Rava S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165749 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Cosita Delvaux, notaire de résidence à Rédange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 338 du 3 février 2012.

II.- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale EUR 1.- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sont détenues par l'associé unique Maître Patrick Chantrain, préqualifié.

Maître Patrick Chantrain, représenté ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet en date de ce jour.

- L'associé unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'il s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'il s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

- Tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans au cabinet d'avocats KLEYR GRASSO ASSOCIES, sis à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Arvieux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62628. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009674/52.

(130010629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.